
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-224 du 2 Juin 1988

portant nomination du Camarade Magloire
KINIFFO, Magistrat, en qualité du Premier
Conseiller à la Chambre Administrative
de la Cour Populaire Centrale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- W la loi N° 65-3 du 30 Avril 1965 portant organisation, composition
et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature,
- W la loi N° 81-004 du 23 Mars 1981 portant organisation judiciaire,
- W la loi N° 83-005 du 17 Mai 1983 portant statut de la Magistrature
Béninoise,
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin en ses séances du 30 Juin 1987 et
1er Décembre 1987,
- APRES avis du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolution-
naire en sa séance du 5 Février 1988,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 24 Février 1988,

DECRETE :

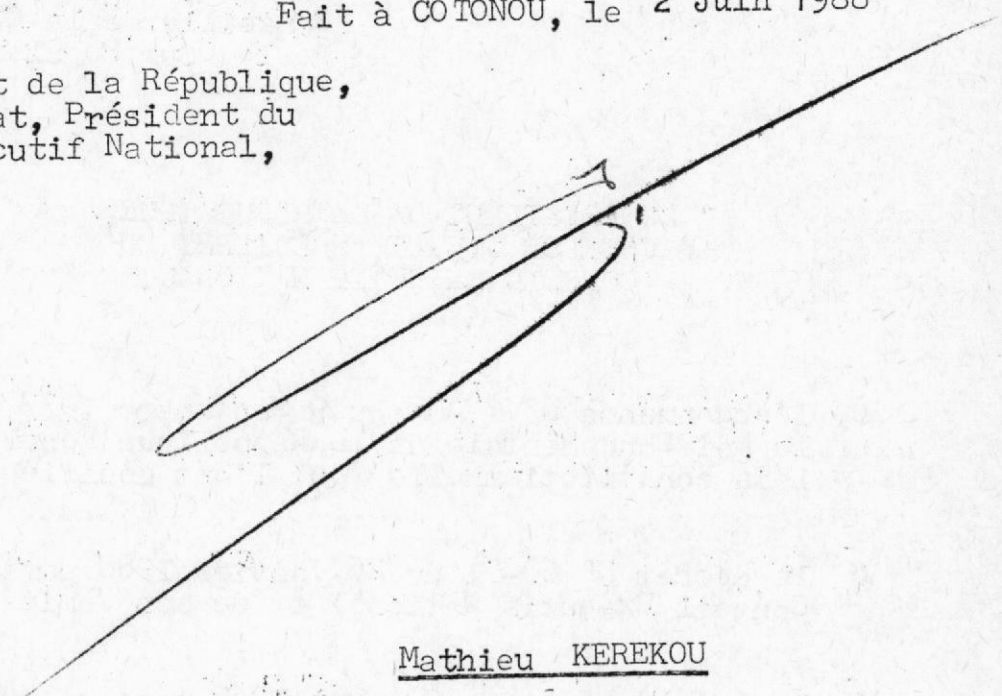
Article 1er. - Le Camarade Magloire KINIFFO, Magistrat, est nommé
Premier Conseiller à la Chambre Administrative de la Cour Populaire
Centrale.

.../...

Article 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 2 Juin 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



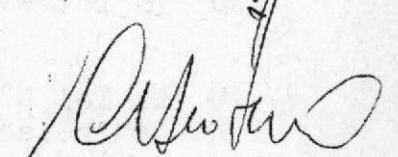
Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,



Saliou ABOUDOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Philippe AKPO
Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 2 SGCEN 4 CPC 6 PPC 6 ANR 2 MJIEPSP-MFE 4
AUTRES MINISTERES 13 DB-DCF-DSDV-DI-DTCP 10 DLC-DAAE-DPE-INSAE-BCP 5
CEAP 6 CSM 2 ORDRE DES AVOCATS 6 BN-DAN 2 INTERESSE 1.-